



Déclarations de planification

Version 2

brm / 6 mars 2024

FIN 78 2018.FINSV.1978 Stratégie fiscale du canton de Berne. Base, objectifs et orientations à partir de 2023

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
CFin (Bichsel)	1. Prendre en compte pour la prochaine stratégie, et autant que possible lors de la mise en œuvre de la stratégie actuelle, y compris en comparaison intercantonale, l'ensemble des effets de seuil et des incitations à exercer une activité lucrative qui découlent de toute sorte de paiements de transfert.	+	
CFin (Bichsel)	2. Globalement, ne pas augmenter la charge des impôts découlant de la valeur officielle à l'occasion de la nouvelle réglementation du processus en cours (projet NewEO), à l'exception des bases de calcul plus élevées en raison de l'évolution des prix de l'immobilier.	+	
Majorité de la CFin (Bichsel)	3. Les moyens utilisés pour abaisser la quotité des impôts concernant les personnes physiques doivent dépasser les moyens utilisés pour compenser la progression (les moyens cumulés du canton et des communes prévus pour l'abaissement servent de critères de comparaison en ce qui concerne les tarifs). Au niveau du calendrier, la modification de la quotité servant au calcul des impôts ne doit pas être effectuée après les modifications tarifaires.	+	
Majorité de la CFin (Bichsel)	4. En ce qui concerne le financement compensatoire des allègements fiscaux, prendre en compte dans la planification tous les scénarios évoqués au chiffre 6.2 de la stratégie fiscale.	+	
Majorité de la CFin (Bichsel)	5. Transformer la somme exonérée de l'impôt sur la fortune en une déduction pouvant être accordée deux fois aux personnes mariées (conformément aux explications fournies au ch. 3.2.2.4 du rapport du Conseil-exécutif sur la stratégie fiscale du canton de Berne). Cette modification permettrait de contre-carrer la pénalisation du mariage dans le cadre de l'impôt sur la fortune.	+	
Minorité de la CFin (Riesen)	6. Vérifier la possibilité de compléter les déductions fiscales par des crédits d'impôt : les coûts pour le canton s'en trouveraient inchangés, mais la répartition serait plus juste.		-

Minorité de la CFin (Riesen)	7.	Indiquer au début du document, dans les prochaines stratégies fiscales – comme cela aurait dû être fait dans la stratégie actuelle –, que les recettes fiscales sont nécessaires pour financer les dépenses cantonales. De même, il faut davantage prendre en compte les risques et défis des années à venir.	-
Minorité de la CFin (Riesen)	8.	Faire état dans le rapport pour la prochaine stratégie, et autant que possible lors de la mise en œuvre de la stratégie actuelle, des réflexions présidant aux montants des impôts environnementaux progressifs (plus l'impact climatique ou environnemental est élevé, plus la charge fiscale augmente).	-
Minorité de la CFin (Riesen)	9.	Étendre l'impôt sur les successions à un cercle plus large de personnes et l'augmenter à partir d'un certain seuil, afin de parvenir à une meilleure répartition de la richesse.	-
Minorité de la CFin (Ruch)	10.	Évaluer l'imposition forfaitaire d'ici à la prochaine stratégie fiscale, en clarifiant en particulier si cette imposition a des effets sur l'équité de l'imposition. Dans l'affirmative, analyser lesdits effets ainsi que les éventuelles recettes qui échappent de la sorte au canton.	-
Minorité de la CFin (Ruch)	11.	Renoncer jusqu'en 2030 à un abaissement supplémentaire des impôts pour les personnes morales.	-
Les VERT-E-S (Ruch)	12.	Déclaration de planification subsidiaire relative à la déclaration de planification n° 11 Ne pas appliquer de manière linéaire à travers la quotité d'impôt les abaissements des impôts prévus pour les personnes morales (60 millions de francs), mais concevoir la révision 2027 de la loi sur les impôts de sorte à réduire de manière ciblée la charge fiscale des petites et moyennes entreprises.	-
Les VERT-E-S (Ruch) PS (Riesen)	13.	Renoncer aux abaissements fiscaux pour les personnes physiques appliqués au moyen de la quotité d'impôt à moins que le recul des recettes ne soit compensé par d'autres recettes fiscales.	-